# Annexe 37 SYSTEME D'INFORMATION ET DE COMMUNICATION ADMINISTRATIVES SICAD

GUIDE DU CITOYEN

Case réservée au Bureau Central des Relations avec le Citoyen

REFERENCE : Arrêté du Ministre de la Culture en date du

Organisme : Ministère de la Culture (Direction des lettres)

Domaine de la prestation : le livre Tunisien

Objet de la prestation : les prix d'encouragement à la production littéraire et scientifique

### Conditions d'Obtention

- Le livre proposé doit être déposé avant la fin du mois de mars de l'année suivant celle de la publication et

#### Pièces à fournir

Demande de présentation de candidature à l'un dex prix d'encouragement 4 Exemplaires du titre proposé

Etapes de la prestation

Intervenants

Délais

Dépôt du dossier Etude des dossiers Proclamation des résultats et remise des prix

## Lieu de dépôt du dossier

Service :Bureau d'ordre de la Direction des lettres

Adresse: 39, Rue Asdrubal -Lafayette-1002 -Tunis

### Lieu d'Obtention de la prestation

Service : Direction des lettres

### Délais d'Obtention de la prestation

9 mois à compter de la date de dépôt du dossier

# Références législatives et réglementaires

- Décret n°79-749 du 21 Aout 1979 relatif à l'encouragement de l'État de la production littéraire et scientifique-tel que modifié par les décrets n°92-590 du 16/03/1992 et n°95-98 du 16/01/1995 .

REPUBLIQUE TUNISIENNE Ministère de la Culture

#### Annexe 38

### SYSTEME D'INFORMATION ET DE COMMUNICATION ADMINISTRATIVES

SICAD

GUIDE DU

Case réservée au Bureau Central des Relations avec le Citoyen

REFERÊNCE : Arrêté du Ministre de la Culture en date du : ........

Organisme :Ministère de la Culture (Institut National du Patrimoine) Domaine de la prestation : Le patrimoine archéologique et historique . Objet de la prestation : Autorisation de création d'un organisme de commercialisation des biens meubles protégés .

#### Conditions d'Obtention

ntation d'une demande au nom du directeur général de l'institut national du patrimoine , apagnée d'un dossier composé des pièces désignées ci-aprés.

### Pièces à fournir

A-Pièces relatives au projet : 1- Le statut juridique de l'organisme (s'il s'agit d'une personne morale) ou le réglement intérieur (s'il

1- Le statut juridique de l'organisme (s'il s'agit d'une personne morale) ou le réglement intérieur (s'il s'agit d'une personne physique)
2- Le plans du local où seront en entrepôsés les biens à commercialiser
3- l'Attestation d'une institution financière prouvant le dépôt de la somme de 3000D.T en entier comme capital de l'organisme
4- la décination d'une institution financière prouvant le dépôt de la somme de 3000D.T en entier comme capital de l'organisme
4- la décination d'une visitement on une copie de la déclaration unique accompagnée du reçu de dépôt en de la déclaration d'inspire de la présentation des promoteur est dispensé de la présentation des pièces ur5.0.0 et 10
5- une copie de l'identifiant fiscal .
6- un document prouvant que le local abritant l'organisme est mis à la disposition de son propriétaire (en propriété ou en location) 7- l'Insentaire détaillé et complet des objets à commercialiser, prouvant leurs origines et la légalité de leur possession . Inventaire qui doit être approuvé par l'Institut national du patrimoine avant la présentation de le confidence d'assurance
8- les pôtecs relatives au directeur de l'organisme :

8. Les quittances d'assurance <u>B. les pièces relatives au directeur de l'organisme</u>; 9. Une copie de la carte d'identité nationale. 10. Une copie certifiée conforme du plus haut diplôme dont est titulaire le directeur dans le domaine de spécialisation de l'organisme. 11- Le bulletin nº3 du directeur de l'organisme , délivré une année avant de la date du début d'exploitation de l'organisme.

Etapes de la prestation Le promoteur
 La commission relevant de l'institut national du patrimoine dans les 15
jours suivant li
date de dépôt
du dossier
complet
- 3 semaines
après la date
de dépôt du
tossier complet.
- I mois après la
date de dépôt
du dossier
complet complet complet. - Les membres de la commission en présence du promoteur Visite du local - L'institut National du Patrimoine

### Lieu de dépôt du dossier

Service : L'institut National du Patrimo Adresse: Dar Hassine «Place du château «Bab M'nara / TUNIS «1008

### Lieu d'Obtention de la prestation

Adresse: Dar Hossine - Place du château -Bah M'nora- TUNIS 1008

### Délais d'Obtention de la prestation

I mois après la date de dépôt du dossier comple

# Références législatives et réglementaires

Le code de protection du Patrimoine archéologique et historique et des arts tradition la ioi n°94-35 du 24 Février 1994 .